https://www.haute-garonne.fr/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-31
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Maison départementale des personnes handicapées | MDPH 31

Rubrique
Solidarités
Tag 1
Lieu
Tag 2
Réseau
Publié le 23 décembre 2019
Reading time
Reading time : 5 minutes
Image d’illustration

Depuis sa création en 2006, la Maison départementale des personnes handicapées de Haute-Garonne s’adresse à toutes les personnes en situation de handicap : enfants, jeunes de moins de 20 ans, adultes, seniors

(plus de 60 ans).

À Toulouse et Saint-Gaudens, 140 agents du Conseil départemental instruisent les dossiers et coordonnent les demandes individuelles. Réunis en équipe, médecins, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, psychologues, enseignants, techniciens et agents administratifs, évaluent les besoins de chaque personne à partir de son projet de vie et l'accompagnent dans l'exercice de ses droits.

Dans son projet d'établissement, la MDPH souhaite mieux répondre aux attentes des usagers et aux évolutions de la société. Ce projet réaffirme les valeurs de solidarité et de proximité, d'égalité de l'accès au service public, d'efficacité et de professionnalisme des équipes de la MDPH.

Vignette

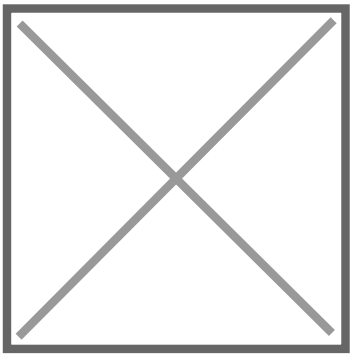

L'accès aux droits organisé en partenariat

Instance de décision importante, la Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), fonctionne sur le principe de partenariat et se prononce sur les dossiers individuels, sur les droits et les aides correspondantes. Elle vise ainsi à assurer l'égalité de traitement et l'accès aux droits.

Au sein de la MDPH, la Commission exécutive administre la MDPH. Elle est composée de 23 membres, élus du Département et représentants de l'État, d'institutions et d'associations intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

Un service accessible à tous

Afin de faciliter, simplifier et optimiser l'accès à l'information, aux droits et au suivi des dossiers, la MDPH renforce l'ergonomie et les fonctionnalités de son site Internet. L'objectif de la MDPH avec le soutien du Conseil départemental est d'être exemplaire en termes d'accessibilité web et de développer les procédures en ligne.

Plus d'informations sur www.mdph31.fr

En 2024, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Haute-Garonne innove en lançant une application web pour vous aider à remplir le formulaire national Cerfa, souvent complexe à aborder du fait de sa longueur. Ce document est indispensable pour bénéficier des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap. Conçue en lien étroit avec les usagers, simple d'utilisation, riche en conseils, l'application web décrypte pas à pas le formulaire.

Des alertes permettent de n'oublier aucun document ou aucune information importante. Ce guide découle de la volonté de la MDPH de mieux répondre aux attentes des usagers et de leurs aidants. Pour rappel, au 31

décembre 2022, 135 478 personnes avaient au moins un droit en cours auprès de la MDPH.

Accessible 7j/7 et 24h/24 sur ordinateur, tablette ou smartphone depuis la page d'accueil de la MDPH : leguide.mdph31.fr

La MDPH en chiffres

Au 31 décembre 2022, **135 478 personnes** avaient au moins un droit en cours auprès de la MDPH pour 406 038 droits ouverts (+ 20 212 par rapport à 2021).

Depuis sa création en 2006, la MDPH 31 connait une progression constante de sa fréquentation et de l'instruction des demandes :

- **59 404 dossiers reçus** à la MDPH dont 6 497 dossiers par le téléservice Ma MDPH en ligne, soit 10,9 % des dossiers,
- **41 417 personnes** ont déposé au moins une demande,
- **46 097 évaluations** réalisées en 2022,
- **102 900 décisions** et avis ont été rendus (-12,57 %) pour un taux d'accord de 82,5 %.